



46 rue Jules Lefebvre BP 90429
80 004 Amiens Cedex 1
☎ 03. 22.89.66.40
☎ 03.22.95.16.81
@ : eboissier@lfhf.fff.fr

Saison 2021 / 2022

COMMISSION TECHNIQUE

DETECTION DES JEUNES U13 (JOUEURS NES EN 2009)
« 1^{er} TOUR »
« Concours POLE ESPOIRS Liévin »

LIEU : CORBIE

Stade Jean Masse – rue Théodore Rousselle – 80800 CORBIE

SURFACE : Pelouse naturelle

DATE : Mercredi 15 Septembre 2021 de 14H30 à 16H

HORAIRE RDV : 14H

<u>RC DOULLENS</u>	BINET TIMOTHE: 2547717844 ; 15/08/2009 ; ATT ; ATTD BOULLENGER MATHIS: 2547988162 ; 22/09/2009 ; ATT ; ATTD CAHON EMERIC: 2548184797 ; 20/05/2009 ; LATD DEWET FALY: 9603409515 ; 22/07/2009 ; MD DUPUIS CORENTIN: 2547306994 ; 25/02/2009 ; DC ; LATD LAFITTE MATHEO: 2548461679 ; 07/04/2009 ; MD; MC MAYEUR TIMOTHE: 2547338422 ; 29/04/2009 ; MC NGASSAM AMAURY: 2547359441 ; 07/01/2009 ; DC; LATG RANISZEWSKI ALBERT: 2547359497 ; 14/07/2009 ; LAT <u>SOURDEVAL LEANGE: 2547841591 ; 22/12/2009 ; GDB</u> VANTHOUROUT TIMEO: 2548184887 ; 07/01/2009 ; ATT ; ATTD
<u>US VAL DE SOMME</u>	CADET BIZOT MALO 11/11/2009 MILIEU GAUCHE / MILIEU DROIT DUPUIS GABIN 02/05/2009 MILIEU DROIT PLUMERI LUCIAN 06/08/2009 ARRIERE DROIT / MILIEU DROIT PORTIER JULES 28/12/2009 ARRIERE DROIT / ARRIERE GAUCHE
<u>FC BLANGY TRONVILLE</u>	SAUVARD ADRIAN (ATTAQUANT) DUVAL TIMEO (DEFENSEUR) NEMILI MOHAMED (DEFENSEUR) KHENDAK MOUAD (DEFENSEUR) VASSEUR LEO (DEFENSEUR) ELIA FABIO (DEFENSEUR)
<u>AS QUERRIEU PN</u>	2547270072 LOMBARD FLORENT 11/10/09 DEFENSEUR OU MILIEU DROIT 2547214157 COLSON JULIEN 29/09/09 MILIEU DEFENSIF OU MILIEU DROIT 9603396799 TITRENT ENZO 10/11/09 ATTAQUANT OU MILIEU DROIT
<u>RC AMIENS</u>	2547235484 ARROUB FARES 18/03/2009 DEFC 2547850603 SA CHRIST 03/04/2009 DEFC <u>9602514763 RASSEMUSSE LOU 08/03/2009 GB</u> 2547599017 DELALEU MATHIS 31/10/2009 DEFC 9602582738 MAVOUNGOU PHARELL 27/06/2009 DEFG 9603124857 GUERROUDJ YANIS 19/08/2009 DEFD 2548572866 FERRAT MASTEN 17/01/2009 M 2547989668 EL KADRI SALAH 21/11/2009 M 2548064619 CHITER HAFED 08/07/2009 M

	2547271145 PRUDHOMME MARLEY 09/02/2009 ATT 9602383536 BEN SALAH AYOUB 22/12/2009 ATT 9602700719 ALLALOU MERWANE 29/12/2009 ATT
<u>US CAMON</u> <u>(groupe 2)</u>	- 2547938800 AKOLI LANDRY YANN 02/02/2009 MILIEU DROIT / MILIEU AXE - 2547938409 CARISSIMO PROSPER 02/03/2009 ATTAQUANT AXIAL - 2547522053 CARLIER MATHEO 15/04/2009 DEFENSEUR CENTRAL - 2547357006 CHAHROUR RYAD 16/05/2009 ATTAQUANT AXIAL - 2547300664 CLABAULT GABIN 11/09/2009 DEFEGAUCHE DEF CENTRAL - 2547400812 CORREIA MOREIRA TIAGO 27/09/2009 DEF CENTRAL/ DEF DROIT - <u>2548424989 COURTOIS LILIAN 09/04/2009 GARDIEN</u> - 2547166363 COZETTE CLEMENT 14/02/2009 ATTAQUANT AXIAL - 2548497158 DE ANGOULET PATRICK 16/06/2009 DEF DROIT DEF CENTRAL ETR - 2547237730 DEVAUX NAHİL 16/08/2009 MILIEU CENTRAL MILIEU GAUCHE - 2547310083 EL YAAKOUBI RIYAD 08/01/2009 DEF CENTRAL /MILIEU CENTRAL - 2547216682 ESSALHI ELYESS 03/04/2009 MILIEU CENTRAL - 2547264290 GOMES RAFAËL 18/04/2009 DEFENSEUR DROIT - 2547719742 GUISON LYES 20/11/2009 DEF CENTRAL DEF GAUCHE - 2548449577 IKOUFANE SAMI 18/05/2009 MILIEU CENTRAL MILIEU GAUCHE
<u>CAGNY</u>	<u>ROBIN LEITE : GARDIEN : 24/03/2009</u>
ENCADREMENT	<u>CANDAS CORENTIN (réfèrent) - OTELLO JEAN LOUIS - HEURTEL QUENTIN – PETIT MARCEAU (GB) – MAISON EMMANUEL – DUPONT GREGORY - NORDEN JIMMY (GB) – DEBEUGNY BASILE (?) –LEFEBVRE THOMAS</u>

Destinataires : Clubs, Sections Sportives, Encadrements, P. Tranquille (Président du District), Pt Commission Technique, P. Fouré (Pt Commission des Jeunes)

ARTICLE 141 des Règlements Particuliers de la Ligue des Hauts de France :

2 – Il est tenu de répondre aux convocations adressées par l'intermédiaire de son club et d'observer les directives qui lui sont données.

82) S'il est malade ou empêché, il doit, dès qu'il est dans l'impossibilité de se rendre à la convocation qui lui est adressée, avertir personnellement ou par l'intermédiaire de son club, le responsable de la sélection concernée.

S'il le juge utile, ce dernier alerte le médecin fédéral régional et le charge de s'assurer, par tous les moyens, sur l'état de santé du joueur et de lui en rendre compte.

En l'absence de cette procédure ou en cas de maintien de la convocation, le joueur est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant d'avoir purgé sa suspension.

b) Si son absence est consécutive à un autre motif, il est automatiquement suspendu pour les deux premières rencontres officielles qui suivent la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant la fin de la suspension.

CHAQUE JOUEUR DEVRA SE MUNIR :	
• de chaussures adaptées en fonction des terrains	• d'une gourde
• d'une paire de basket	• de son nécessaire de toilette
• d'un vêtement de pluie	